



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Comité Territorial de l'ALIMENTATION

Mardi 5 novembre 2019

Gouvernance de la politique de l'alimentation : les comités régionaux de l'alimentation

- La mise en œuvre de la politique de l'alimentation en région est confiée aux directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) en métropole et aux directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) dans les outre-mer.
- Au sein de ces directions, les pôles « offre alimentaire » sont chargés de l'animation du PNA. Ils gèrent notamment les appels à projets sur les thématiques du PNA. Ils sont également des « facilitateurs » auprès des acteurs régionaux impliqués dans la politique de l'alimentation (autres services de l'État, collectivités territoriales, acteurs économiques, associations). Ils contribuent pleinement à l'émergence des projets alimentaires territoriaux.

Gouvernance de la politique de l'alimentation : les comités régionaux de l'alimentation

- Présidé par le préfet de région, ce comité se réunit au moins une fois par an. Il associe les acteurs impliqués dans les grands enjeux du territoire concernant l'alimentation. La composition et le fonctionnement de cette instance sont fixés par décret.
- Il a notamment pour mission de décliner les actions du PNA dans la région, en l'adaptant aux spécificités du territoire (acteurs en présence, productions agricoles et agro-alimentaires, besoins des populations...) et d'assurer un espace de dialogue entre les acteurs locaux de l'alimentation. Le comité peut de plus s'appuyer sur un comité plus restreint pour coordonner, orienter et répertorier les actions du PNA dans la région. Un bilan des actions déployées sera élaboré chaque année. Cette synthèse des travaux et actions phares menés en région sera présentée annuellement au comité de pilotage national du PNA.

Composition du COTALIM

1 - représentants des administrations :

- le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique,
- le recteur de l'académie de la Martinique,
- le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Martinique,
- le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Martinique,

Composition du COTALIM

2 - représentants des collectivités territoriales :

- le président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de la Martinique,
- le président de l'assemblée de la collectivité territoriale de la Martinique,
- le président de l'association des maires de la Martinique,
- les présidents des communautés d'agglomération de la Martinique,

Composition du COTALIM

3 - représentants des établissements publics :

- le directeur général de l'agence régionale de santé de la Martinique,
- le directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,

Composition du COTALIM

4 - représentant des chambres consulaires de Martinique :

- le président de la chambre d'agriculture de Martinique,
- le président de la chambre de commerce et d'industrie de Martinique,
- le président de la chambre des métiers et de l'artisanat de Martinique,

Composition du COTALIM

5 - représentants des organisations professionnelles des secteurs agricoles, agroalimentaires et alimentaires :

- le président de la fédération départementale du syndicat d'exploitants agricoles,
- le président du syndicat des jeunes agriculteurs,
- le président de l'organisation patriotique des agriculteurs de la Martinique,
- le président de la coordination rurale,
- le président de l'interprofession martiniquaise des viandes,
- le président de Banamart,

Composition du COTALIM

5 - représentants des organisations professionnelles des secteurs agricoles, agroalimentaires et alimentaires :

- le président de Ananas Martinique,
- le président de la SICA 2 M,
- le président de l'association martiniquaise de promotion de l'industrie,
- le président du syndicat de la distribution et des grossistes alimentaires,
- le délégué régional de l'association nationale des directeurs de la restauration collective (AGORES),

Composition du COTALIM

6- représentants des associations dont l'objet est lié à la politique alimentaire en Martinique :

- le président de la banque alimentaire de Martinique,
- le président de l'association des consommateurs de Martinique,

Conformément à l'article R133-3 du Code des Relations entre le Public et l'Administration, le président et les membres des commissions qui siègent en raison des fonctions qu'ils occupent peuvent être suppléés par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent

Composition du COTALIM

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Christophe Simonin, directeur du Carbet des Sciences,
- Madame Nadine Erepmoc, présidente de l'association des diététiciennes nutritionnistes de la Martinique (ADNM)

Conformément à l'article R133-3 du Code des Relations entre le Public et l'Administration, les personnalités qualifiées ne peuvent être suppléées

Ordre du jour

points d'actualité : co-publication du PNAN par les ministères en charge de l'agriculture et de la santé ; publication du PNA 2019-2023 par le MAA ; publication du PNNS 2019-2023 par le MSS ; rappels concernant l'article 24 de la loi EGalim du 30 octobre 2018

approvisionnement de la restauration collective : présentation de l'étude réalisée par le cabinet H3C Caraïbes

débat

seuils d'approvisionnement en Martinique : rappel de l'article 98 de la loi EGalim ; proposition d'adaptation des seuils d'approvisionnement ; présentation du nouveau dispositif « Fruits et Lait à l'école » de l'UE et de sa contribution possible à l'atteinte des seuils

présentation du projet de recherche de l'INRA

appel à projet régional PNA 2020 : choix des axes et thématiques prioritaires